

Acte de renouvellement de concession

Concession n° 4/5/61

Le maire de la commune de Corbas,

Vu la demande présentée par Mme DE ABREU Luisa domiciliée, à Mions (Rhône), 5 rue du 11 novembre 1918 et souhaitant obtenir le renouvellement de la concession n°4/5/61.

Il est accordé une concession quinquennale au nom de M. DE ABREU Abilio Manuel à l'effet d'y fonder la sépulture familiale indiquée.

Cette concession est accordée à titre de **renouvellement** pour une durée de quinze ans prenant effet le 04 décembre 2021 et expirant le 04 décembre 2036.

La concession est accordée moyennant la somme de mille cent Euros, qui a été versée au trésor public.

Un exemplaire du présent acte sera adressé au titulaire de la concession.

Le 26 septembre 2024

Le maire

